

du 10 AOÛT 2007

Portant nomination du Secrétaire  
Permanent de l'Initiative pour la  
Transparence des Industries  
Extractives au Niger

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

VU la Constitution du 09 Août 1999;

VU le Décret N°2007-214/PRN du 03 juin 2007 portant nomination du Premier  
Ministre ;

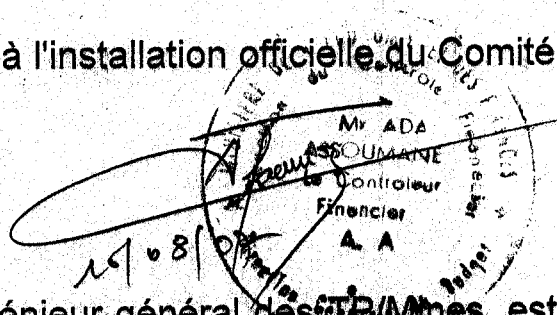
VU le Décret N°2007-216/PRN du 09 juin 2007 portant nomination des  
membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°2005-003/PM du 07 janvier 2005, portant organisation des  
Services du Premier Ministre et fixant leurs attributions, modifié et  
complété par le décret n°2005-113/PM du 09 mai 2005 ;

VU l'arrêté N°0073/PM du 04 Juillet 2005 portant création, attributions,  
composition et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation et  
de suivi de la mise en œuvre de l'ITIE au Niger, modifié et complété par  
l'arrêt n°0192/PM du 10 août 2007 ;

VU la réunion du 28 décembre 2006 relative à l'installation officielle du Comité  
National de Concertation de l'ITIE-Niger.

**ARRETE**



**Article premier :** M. Abdoul Aziz Askia, Ingénieur général des Mines, est  
nommé Secrétaire Permanent de l'Initiative pour la Transparence des  
Industries Extractives au Niger.

**Article 2 :** Le Secrétaire Permanent est chargé de la coordination, de  
l'animation et du suivi des activités de l'ITIE-Niger. Il assiste particulièrement  
le Comité National de Concertation et les sous-comités opérationnels pour  
toutes les tâches organisationnelles, de gestion et de suivi.

**Article 3 :** Le Directeur de Cabinet du Premier Ministre est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Fait à Niamey, le .....10 AOUT 2007.....

**Signé :** Le Premier Ministre

**SEINI OUMAROU**

**Pour Ampliation**

Le Directeur de Cabinet  
du Premier Ministre

  
**OUSMANE MAHAMAN**

**Ampliations :**

PRN.....	1
CAP/PM.....	1
SGG.....	1
JO.....	1
ARCHIV/PM.....	1
ITIE-Niger.....	1
Intéressé.....	1